

## PRESENCE

Tout représentant de club souhaitant participer à l'Assemblée Générale doit présenter ce formulaire signé lors du contrôle des pouvoirs ainsi qu'une pièce d'identité et sa licence en ordre.

### LE CLUB

Pour rappel, le club doit être en ordre de cotisation vis-à-vis de l'A.S.B.L. Judo Wallonie-Bruxelles et du Comité provincial dont il dépend pour l'année écoulée.

**Matricule :**                      **Dénomination officielle :**

**Constitué en (cocher la case adéquate) :**    **ASBL**    **Association de Fait**

### L'AFFILIE

Pour rappel, cette personne doit :

- Avoir 18 ans ou plus
- Être affiliée auprès du club qu'elle représente
- Être en ordre de licence

**Numéro de Licence :**

**Nom, prénom :**

**Signature :**

L'affilié représentera le club à l'Assemblée Générale, y votera valablement et y prendra toutes les décisions dans le cadre des points portés à l'ordre du jour, le :

**Jeudi 25 avril 2024**

Salle de réunion du Hall d'Athlétisme

Centre Sportif De Blocry

Place des Sports, 1

1348 Ottignies-Louvain-La-Neuve

Personnes renseignées sur le document « *MODIFICATIONS D'INFORMATIONS D'UN CENTRE D'ENSEIGNEMENT DU JUDO* », ancienne feuille verte

<b>CLUB EN A.S.B.L.</b>	<b>CLUB EN ASSOCIATION DE FAIT</b>
<u>Président</u>	<u>Délégué de club</u>
<b>Numéro de licence :</b>	<b>Numéro de licence :</b>
<b>Nom et prénom :</b>	<b>Nom et prénom :</b>
<b>Signature :</b>	<b>Signature :</b>
<u>Secrétaire</u>	
<b>Numéro de licence :</b>	
<b>Nom et prénom :</b>	
<b>Signature :</b>	

Fait à :

Le :

**A.S.B.L. Judo Wallonie-Bruxelles**

Membre de l'ASBL Judo Belgium, affiliée au Comité Olympique et Interfédéral Belge,

à l'Union Européenne de Judo et à la Fédération Internationale de Judo.

Reconnue par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Membre de l'Association Interfédérale du Sport Francophone.